

RAPPORT N°187 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 13 JUILLET 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 6 au 13 juillet 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins cinq (5) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités. Parmi les victimes figurent deux (2) hommes exécutés par des agents de police à Bubanza alors que des images montrent l'une des victimes vivante et ligotée lors de son arrestation quelques heures plus tôt. Un autre homme retrouvé décapité n'a pas été identifié.

Le rapport évoque aussi les cas d'arrestations des membres de l'opposition ainsi que les exactions commises par les membres de la milice imbonerakure.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert sur la colline Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 5 juillet 2019. La victime a été décapitée par ses bourreaux.

Sos-Torture/Burundi note que l'homme assassiné n'a pas été identifié. La police n'a également identifié aucun suspect à ce jour.

- Des individus ont assassiné Alexandre Kwizera (40 ans) sur la colline Rusagara, commune Makebukoko, province Gitega (centre du pays) le 7 juillet 2019 dans la nuit. Des témoins rapportent que la victime a été interpellée par un groupe d'habitants alors qu'il tentait de voler dans un ménage.

Sos-Torture/Burundi note que ces habitants ont ligoté la victime, l'ont tabassé à coups de gourdins avant de le brûler. La police n'a interpellé aucun suspect à ce jour.

- Des individus non identifiés ont assassiné un jeune homme âgé de 18 ans sur la colline Gabiro-Ruvyagira, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 8 juillet 2019. Des proches rapportent que le jeune garçon rentrait de ses activités champêtres lorsqu'il a été attaqué et tué à coups de gourdins.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Rugombo a annoncé l'arrestation de deux suspects.

- Des agents de la police ont exécuté Rénovat Bizimana et Ndayisenga sur la colline Buramata, commune Mpanda, province Bubanza (ouest du pays) le 11 juillet 2019. Des témoins, confirmés par des images, rapportent que les deux victimes avaient été appréhendées par les mêmes agents de police avec un fusil en leur possession. Ils étaient soupçonnés de faire partie d'un groupe de bandits armés qui ont opéré plusieurs attaques dans la commune Mpanda. Les deux hommes ont été filmés et pris en photos au moment de leur arrestation, portant avec eux le fusil saisi.



L'un des deux hommes arrêtés a les mains ligotées avec un fusil sans chargeur. Un véhicule de la police et un agent sont également visibles sur la photo.

Sos-Torture/Burundi note l'exécution ignoble orchestrée par ces agents de police alors que les individus arrêtés et leurs mains ligotées dans le dos ne constituaient plus de danger pour les agents ainsi que la population civile de la localité. Le fusil présenté comme appartenant aux deux hommes a également été délesté de son chargeur. Des

témoins rapportent que les deux hommes interpellés ont été exécutés quelques heures après un interrogatoire.



Les deux hommes exécutés par la police de Bubanza : la victime de gauche porte les mêmes vêtements que lors de son interpellation.

Des témoins rapportent que l'ordre d'exécuter ces deux hommes a été donné par le commissaire de police de Bubanza nommé Prosper Manirampa. La police n'a mené aucune action visant à interpellier les auteurs de ces exécutions extrajudiciaires à ce jour. Une exécution extrajudiciaire en pleine journée devant la foule tolérée par les autorités policières et judiciaires.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont passé à tabac Jean Prosper Hitimana sur la colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo (nord du pays) le 4 juillet 2019. Des témoins rapportent que la victime, un enseignant, venait de

réclamer le remboursement d'une somme d'argent qu'il avait précédemment prêté au directeur de son établissement. Le directeur de l'école, membre de la milice imbonerakure, a aussitôt fait appel à d'autres miliciens pour l'aider à tabasser M. Hitimana pour « insolence ». Des proches rapportent que la victime est membre du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté), ce qui serait à l'origine de la violence à son égard.

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups infligés à M. Hitimana, causant une fracture du bras. La police n'a mené aucune interpellation des présumés agresseurs bien qu'ils soient identifiés par la victime : il s'agit en outre de M. Gérard Ntukabumwe, directeur de l'école fondamentale Murungurira à qui M. Hitimana avait prêté de l'argent.

- Des membres de la milice imbonerakure ont tabassé Ibrahim sur la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 4 juillet 2019. Des proches rapportent que la victime est un membre du parti d'opposition CNL. Il a été interpellé et tabassé par les miliciens du parti au pouvoir pour avoir porté un tee-shirt aux insignes de son parti CNL.

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups infligés à ce membre de l'opposition ainsi que la complicité de la police de Rumonge. M. Ibrahim a été incarcéré au moment où il venait porter plainte contre ses agresseurs à la police. La victime est sous les verrous depuis son agression et les miliciens qui l'ont tabassé sont toujours en liberté.

- Des membres de la milice imbonerakure ont tenté d'arrêter illégalement Gabriel Hatungimana sur la colline Mugitega, commune Bugendana, province Gitega (centre du pays) le 8 juillet 2019. Des proches rapportent que M. Hatungimana est le représentant du parti d'opposition CNL dans la zone Bugendana accusés par les miliciens de s'opposer au 3^e mandat du président Pierre Nkurunziza.

Sos-Torture/Burundi note que les membres du parti CNL présents ont résisté pour empêcher cette interpellation illégale dirigée par les miliciens François Xavier Havyarimana et Élysée Havyarimana. Des témoins rapportent que le premier est le représentant des miliciens imbonerakure de la zone Bugendana et le second est membre de cette milice en même temps informateur pour le compte du service national des renseignements.

- Des agents de la police ont arrêté Félix et Fidèle dans la zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi (sud du pays) le 5 juillet 2019. Des proches rapportent que ces deux personnes sont des enseignants mais aussi des membres du parti d'opposition CNL. Ils sont accusés d'avoir attaqué à la grenade une antenne appartenant à une compagnie privée de téléphonie mobile.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a apporté aucune preuve pour soutenir ses accusations, d'où l'absence de dossier sur les accusés. Des proches rapportent en outre que ces deux hommes ont adhéré au parti CNL après avoir quitté les rangs du parti au pouvoir CNDD-FDD. Ils sont victimes d'arrestation et de détention arbitraires.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.